

Stérilisation des chats...

Écrit par Dufert Grégory

Mercredi, 22 Septembre 2010 14:35 - Mis à jour Mercredi, 29 Septembre 2010 09:23

Dans le cadre de la loi sur la stérilisation des chats, des mesures drastiques vont entrer en vigueur pour contrôler le nombre de félins familiers sur le territoire belge, cette mesure étant une réaction à l'augmentation constante de cette population. Si la mesure a été accueillie positivement par beaucoup d'experts, la question du coût n'en est pas moins posée. Rappelons que pour les populations les plus précarisées, la possibilité existe de se rendre dans un dispensaire de la Fondation Prince Laurent pour y faire pratiquer la stérilisation. Outre le revenu mensuel à ne pas dépasser, les personnes intéressées ne pourront pas présenter plus de deux animaux par ménage.

La Fondation Prince Laurent dispose d'une antenne à Hornu, avenue de la Corderie, 85. (Tel. 065/ 45 80 66).